



SOMMAIRE

Pages 2 et 3

Ils resteront dans notre mémoire

Pages 4 et 5

Le vieux monde a encore frappé : faire payer les retraités

Page 5

Négociations sur les retraites complémentaires Agirc-Arcco

Pages 6 et 7

Violences contre la CGT lors de la manifestation du 1^{er} mai 2021

Page 7

La jeunesse dans la rue le 12 juin contre les idées d'extrême droite

Page 8

Quoi qu'il en coûte : nos chers vaccins

Encart

Mutuelle des retraités du journal : la section écrit au PDG

Remerciements à Jacques BOURE

Né en 1940 et entré à l'atelier-école du journal « Sud Ouest » le 1^{er} octobre 1957 comme apprenti typographe, Jacques, syndiqué à la CGT jusqu'à peu avant son décès, a tenu, par l'intermédiaire de sa veuve, Annie Boure, à faire don de ses archives à la section syndicale des retraités du Livre de Bordeaux.

Il y a, notamment, parmi celles-ci un livre très intéressant retraçant l'histoire de l'imprimerie à Bordeaux du XV^e au XX^e siècles. La section adresse ses sincères remerciements à Jacques et à son épouse.

Après le monde d'avant...

Comme dans le monde d'avant, nos gouvernants veulent continuer à ponctionner les pensions des retraités en les taxant et/ou en les désindexant. Ils ont également l'intention de continuer à essayer d'imposer leurs réformes des retraites visant à entraîner les futur(e)s retraité(e)s dans les méandres de la capitalisation pour mieux les plumer en les rendant totalement dépendant(e)s d'une économie financiarisée incontrôlée.

Mais, il n'y a pas que sur les questions de retraite que le monde d'après ressemble furieusement au monde d'avant.

Les multinationales. L'Observatoire des multinationales, vient de publier son deuxième rapport. On y voit que leurs profits ont chuté de 55,5 % en 2020 passant de 82,9 milliards d'euros à 36,9 milliards d'euros. Pour autant en 2021, dans une crise sanitaire qui perdure, elles s'approprient à verser plus de 51 milliards à leurs actionnaires soit 140 % des profits réalisés en puisant dans leurs trésoreries pour assurer les 40 % supplémentaires.

Ce constat illustre parfaitement le fait que dans le capitalisme financiarisé, le profit ne constitue pas ou plus la rémunération du risque inhérent à l'activité économique, (risque que les propriétaires de l'entreprise sont censés assumer), mais qu'il répond à une norme (irréelle) de rendement, de rentabilité des fonds propres, imposée par les marchés financiers.

La Cour des comptes. Et que dire du rapport de la Cour des comptes remis le 15 juin et portant sur « la stratégie des finances publiques d'après crise » et dont les recommandations s'inscrivent dans la droite ligne de ce qui détruit les structures économiques et sociales du pays.

En résumé que préconise t'elle ?

1. Continuer les coûteuses aides publiques aux entreprises et « incitations fiscales ». Voilà l'essentiel des recommandations pour la « croissance potentielle ». Qu'un rapport récent ait montré méthodiquement l'inefficacité du CIR (crédit d'impôt recherche) ne changera rien aux préconisations de la cour. C'est le problème avec les dogmes... et les dogmatiques.

2. Diminuer dès 2022 les dépenses publiques, soit la définition stricte de l'austérité en espérant « diminuer le poids de la dette ».

3. Mettre la politique budgétaire, tout comme la Sécurité sociale, sous l'autorité d'instances non élues comme le Haut Conseil des Finances publiques qui décideraient si oui ou non le budget est « réaliste ».

Il suffit donc de lire ce rapport de la Cour des comptes pour se rendre compte du danger d'une telle proposition qui conduira à toujours plus de coupes claires. On retrouve le vieil objectif, à l'instar la politique monétaire, de retirer le budget du champ de la démocratie.

4. Continuer la destruction (« rationalisation ») des services publics. Une thérapie de choc, typique de la prose que l'on retrouve aussi bien à la Cour des comptes qu'à Bercy et traduisant une vision comptable à 1 000 lieues des enjeux économiques auxquels nous faisons face.

Les appliquer reviendrait à mettre un coup d'accélérateur dans la mauvaise direction, celle de l'austérité. De l'autre côté de l'Atlantique, les plans Biden, bien que critiquables et ne signant pas une rupture profonde, s'élèvent à 6 000 milliards de dollars; de quoi provoquer un malaise à la Cour des comptes. L'austérité est donc la pire idée possible, socialement **ET** économiquement. C'est pourtant la voie qui est choisie en France et plus généralement en Europe.

Sans changement de cap, le résultat sera sans appel et nous fera perdre sur tous les tableaux ; nous nous serons appauvris collectivement, et nous signerons l'accélération de notre mise au ban de l'économie internationale. Seuls les plus aisés tireront leur épingle du jeu, ce qui est une constante de notre histoire récente et rappelle l'enjeu de classe majeur qui se joue autour des questions de finances publiques.

Voilà qui plaide sans doute pour une refonte en profondeur du fonctionnement de la Cour des comptes. À la lecture de ce rapport on se demande parfois à quoi elle sert, si ce n'est à légitimer les politiques gouvernementales et assurer un revenu confortable à d'anciens ministres pour que ceux-ci expliquent au reste de la population qu'il faut se serrer la ceinture, contre toute logique économique

Recueilli par Serge AUDONNET

(dans les documents de la CGT et de son pôle économique)

Ils resteront dans notre mémoire



Lucien LORREYTE
(1939-2021)

Lucien Lorreyte, né le 19 avril 1939 à Anglet, est décédé dimanche 10 janvier 2021 à son domicile de Mérignac entouré de l'attention de son épouse Maguy et de son fils Philippe.

Lucien, lorsqu'il était salarié du journal « Sud Ouest » a fait partie du comité de grève chargé de gérer le conflit le plus long de l'histoire du journal en 1972, conflit initié à partir de revendications sur les conditions de travail et d'effectifs du service de la clicherie.

En mai/juin 1977 il a également dirigé le mouvement de grève historique du Labeur bordelais (un peu plus de six semaines) en tant que secrétaire général du syndicat du Livre de Bordeaux (1974 à 1984).

Il fut secrétaire de la section des retraités du Livre Bordeaux de 2000 à 2015.

Ces étapes en disent déjà long de la vie militante de Lucien. C'est effectivement pendant des décennies qu'il a contribué à faire vivre notre syndicat par ses qualités les plus honorables de simplicité et de détermination sans jamais être dirigeant.

Sa sensibilité, à fleur de peau, ne le rendait pas pour autant vulnérable. Au contraire, cela lui donnait une force supplémentaire pour se dépasser, trouver les mots nécessaires pour expliquer et justifier les luttes pour lesquelles il s'engageait sans limite comme l'association des POIC (Pseudo obstructions intestinales chroniques) ou la CNL (Confédération nationale du logement) ou encore dans les structures professionnelles ou interprofessionnelles de notre CGT.

Lucien, c'était la fidélité à ses convictions, le besogneux qui agit, celui qui ne se « pousse pas du col » mais qui marque le sillon de son empreinte pour transmettre une conscience de classe jamais démentie tout au long de son parcours.

Lucien, c'est aussi une vie du syndicalisme que les moins de 50 ans ne peuvent plus comprendre, pas même imaginer tellement les modes de communication au cours de cette période ont été bouleversés. Pas que la charge soit moins lourde et moins prenante aujourd'hui, non, mais où vivre son militantisme exigeait une présence physique, un dévouement sans limite au détriment de la vie familiale pour faire le lien avec les camarades. Où organiser une manif, une grève, ne pouvait pas se faire d'un claquement de doigts mais par des rencontres, des réunions des jours durant, jusqu'à pas d'heure et bien au delà. Sans parler de la valise toujours prête à partir et les durées de trajets en trains, éreintants à souhaits.

Lucien, c'était le refuge ultime pour vous sortir le caillou de la chaussure quel que soit le souci, celui qui vous sort de l'impasse en toute circonstance. Toujours disponible et volontaire prêt à mettre son expérience d'homme du Sud-Ouest afin de réunir, maintenir et consolider toutes les branches de nos professions au sein du Comité régional aquitain et en

prolongement dans les instances de notre fédération et plus tard à l'UFR Filpac.

Lucien, déraciné professionnel de son Pays basque natal s'était bien vite intégré à la filière du syndicat du Livre Bordeaux par des liens solides de confiance, d'amitié, de fraternité à tel point, au terme de sa vie « d'actif », de choisir revenir en Gironde vivre sa retraite.

C'est ainsi qu'il a été longtemps, en parallèle d'un engagement à l'USR 33, la mémoire vive de notre section des retraités, animateur de notre journal le « Livre Bordelais », celui qui prend les photos de nos manifs, celui qu'on ne voit jamais mais qui est toujours là. Abnégation ! Sacerdoce, disait moqueur mais attendri Jean Landry.

Lors du 11^e congrès de l'UCR CGT à Bordeaux en mars 2017, alors que les forces lui manquaient déjà, il a été la cheville ouvrière pour permettre l'édition quotidienne des compte rendus du congrès. C'est au congrès de l'USR 33, en octobre 2018, que lui est remis par délégation une médaille de reconnaissance du travail accompli. Le rassemblement régional des retraités Filpac CGT (journée souvenir René-Faure); le 24 octobre 2018; a été sa dernière participation à notre organisation à cause de ses ennuis de santé devenus prégnants et handicapants.

Un sacré bossueur et un sacré militant, résume Daniel Loubère auquel l'ensemble du bureau de la section des retraités se joint pour exprimer son immense respect au camarade, à l'ami qui nous a quitté et laissé dans la peine.

Bertrand BERNARD

Membre du bureau de la section des retraités du Livre de Bordeaux

Hommage rendu à Lucien lors de la cérémonie du 19 janvier

(prononcé par Michel FORTIN)

Lucien fut un sacré compagnon de route syndicale pour des centaines de militants.

Il commence à travailler dans son cher Pays basque (même s'il aimait à chanter le beau ciel de Pau) en tant que typographe puis linotypiste dans une entreprise de labeur.

Puis il vient tenter sa chance sur Bordeaux où il atterrit chez Manier, rue des Frères-Bonnie, succursale du journal « Sud Ouest » qu'il intégrera un peu plus tard. Il poursuit sa carrière de linotypiste tout en militant à la CGT au journal. C'est donc tout naturellement qu'il vient rejoindre " la grande famille du Livre " au syndicat, 4^e étage de la Bourse du travail.

Il y rencontre son mentor, Jean-Marie Hélian, alors secrétaire du syndicat du Livre, qui décède en lui un bon camarade pour s'occuper du secteur juridique et monter les dossiers Prud'hommes où il s'investit avec conviction et compétence.

Lorsque Jean-Marie quitte sa fonction dans les années 70, Lucien devient à son tour secrétaire du syndicat du Livre et secrétaire régional de la FFTL jusqu'en 1984. Il milite aussi au niveau national en tant que membre du CFN (Comité fédéral national).

Il quitte ses fonctions pour diriger un village de vacances à Vieux-Boucau à la demande de camarades des syndicats parisiens. Ensuite il migre vers la capitale où il travaille dans la presse parisienne pendant plus de dix ans jusqu'à sa retraite.

Dès lors, comme il n'a pas l'intention d'aller à la pêche, il s'occupe, avec Jean Landry, de la section des retraités du Livre, pas peu fier d'y compter 200 membres.

Il est aussi un ardent militant auprès du secrétaire régional FILPAC, Daniel Loubère, tant pour le journal régional que pour organiser les congrès et autres assemblées générales du Comité régional aquitain.

Lucien, c'était la fidélité et les convictions.

Il eut aussi un engagement national auprès des retraités FILPAC.

On peut dire que Lucien a eu une grande vie de militant syndical mais pas seulement. Ne s'était il pas engagé dans la Confédération nationale du logement pour défendre les droits des locataires ?

Ils resteront dans notre mémoire

Ne s'était-il pas engagé dans la POIC, association s'occupant des enfants atteints d'une pseudo obstruction intestinale chronique ?

Qui ne se rappelle pas de Biscarrosse ou de Biarritz, où Lucien avait dégoté et négocié des structures d'accueil week-ends et stages, dans les locaux de la FACAF ?

Et l'on ne saurait parler de Lucien sans évoquer son côté épicurien, ses étapes gourmandes avec son compère Yvon Ratier, un autre grand militant syndical. Lucien, tu fus pour nous un compagnon syndical sur qui on savait pouvoir compter. Nous te pleurons ce jour mais sois remercié pour tout ce que tu nous as apporté.

À ta femme Maguy, à ton fils Philippe et sa compagne, à ta petite-fille Mathilde, nous vous disons toute notre affection.

À toi, nous te disons : « salut l'ami ! », « salut camarade ! »

Michel RIVET

Membre du bureau de la section des retraités du Livre de Bordeaux
Secrétaire du syndicat du Livre de Bordeaux de 1984 à 2006.



Lucien entouré de la délégation Aquitaine lors du 10^e congrès de l'UFR.

Homage à un grand syndicaliste

Lucien Lorreyte est décédé le 10 janvier dernier... Pour beaucoup de salariés comme on dit « du Livre » c'était un grand monsieur. Pour ma part bien que le voyant rarement depuis ma retraite, l'annonce de sa mort a été un choc très fort. Retour vers des temps difficiles mais aussi de camaraderie, de solidarité...

En 1975, jeune typographe, je fus licencié pour raison économique ainsi que trois de mes collègues de l'imprimerie Trillaud à Bergerac. Le fait que ma fille soit née quasiment simultanément n'a pas pour autant perturbé la famille Trillaud, même avec son « engagement » notoire dans le milieu catholique de Bergerac... Dans cette imprimerie nous étions TOUS syndiqués à la CGT Livre, mais cotisations à Bordeaux comme nos autres camarades bergeracois adhérents. Bien que bleu dans le métier j'étais déjà trésorier. Sur mon vieux Solex je faisais, une fois par mois, le tour de Bergerac, juste avant l'embauche de 14 heures pour percevoir en liquide les « cotises » des quatre imprimeries.

Bref, suite à notre licenciement, une réunion fut organisée à la bourse du Travail de Bergerac. C'est à cette occasion que j'ai fait la connaissance de Lucien Lorreyte qui, en tant que secrétaire général du Livre CGT bordelais était venu nous soutenir. Il arriva au volant d'une rustique Lada pétaradante. Il sut trouver les mots pour nous faire garder espoir, heureusement la situation de l'emploi était différente à l'époque. Quelques mois plus tard, suite à ma demande, le syndicat du Livre m'indiqua deux places de typographes disponibles à Bordeaux.

Je suis donc parti seul, avec ma petite valise, me présenter à l'imprimerie Baillet, quai des Chartrons qui avait environ 44 salariés à l'époque. Je fus embauché et mon épouse ainsi que ma fille m'ont ensuite rejoint à Bordeaux. Souvent j'allais à la Bourse du travail, au syndicat du Livre et je rencontrais alors Lucien Lorreyte. Je lui racontais la vie difficile avec un patron de l'aveu de Lucien « le pire de Bordeaux ». Comme toujours il me remontait le moral, avec sa tranquille détermination. Plus tard, en tant que délégué du personnel de l'imprimerie Baillet, tous les mois, après la débauche de cinq heures, je prenais le bus et allais à la Bourse pour l'assemblée générale du syndicat. Lucien savait conforter les liens entre les représentants de toutes les imprimeries, du journal « Sud Ouest » et malgré l'heure tardive je retournais vers le Haillan pour arriver tard en soirée avec un moral retrouvé.

Raconter le cheminement qui a amené les quelques syndiqués de l'imprimerie Baillet à entraîner une bonne partie du personnel dans une série de conflits sociaux serait trop long. Mais l'aide de Lucien, tant « technique » que morale nous fut précieuse. Il était important de ne pas « mordre le trait » tant au niveau du Code du travail que de notre Convention collective dans nos actions. Nous pastichions alors la chanson de Delpuch « Laurette » : « C'était bien chez Lorreyte... » etc. Lucien nommait « l'accord Baillet » la plus belle victoire que nous avions obtenue. Il s'en servait de modèle pour essayer de persuader d'autres imprimeries de suivre la même stratégie que nous :

Nous venions alors de participer à une grève générale de cinq semaines (« et un jour ») des imprimeries bordelaises qui fut un cuisant échec. Lucien, je me

souviens était pourtant réservé, on le voit avec raison, pour ce type d'action. Il me parla d'une autre stratégie qu'il nommait à juste titre « la guérilla ». Il s'agissait d'abord de se battre au niveau de notre entreprise. Des séries d'arrêts de travail limités, juste de la durée légale minimum (de mémoire entre une heure ou deux) permettraient de tenir dans le temps. Il y avait également l'avantage de désorganiser la production en choisissant soigneusement le moment des dits arrêts de travail... L'inconvénient et il n'était pas anodin, était le risque d'abandon des moins motivés à chaque annonce d'arrêt... Là intervenaient les syndiqués CGT pour remettre les choses en ordre... Nous avons tenté l'expérience et là aussi il y aurait bien des choses à écrire, mais cela a marché.

« Mais alors, ça va durer des mois ! » me dit un jour Baillet. J'ai alors opiné gravement du chef comme on dit, cachant mon plaisir devant son inquiétude... Comme toujours nous étions en contact régulier avec la Bourse du Travail.

Un peu plus tard, toujours en lien avec Lucien, j'ai porté plainte contre Baillet pour « atteinte aux droits d'un élu du personnel ». Ce type de délit se juge en correctionnelle... encore une aventure que je ne développerai pas, je suis déjà trop long...

Après tous ces événements qui ont abouti à l'obtention d'un certain nombre d'acquis dans notre imprimerie le syndicat me proposa à l'UD CGT pour m'occuper de l'imprimerie intégrée de la Bourse du travail. Une autre partie de ma vie professionnelle se déroula donc durant un peu plus de dix huit ans à la Bourse du travail de Bordeaux. J'ai ainsi pu vivre pas mal de grands et petits conflits sociaux de l'intérieur de la CGT. Là aussi, on s'en doute, je voyais souvent Lucien.

J'imagine que pour nombre d'autres camarades des foules de souvenirs remontent, mêlés avec autant de tristesse à l'annonce du décès de Lucien Lorreyte. Je suis vraiment très triste, qu'écrire de plus... « Oui, c'était bien, avec Lorreyte »...

Serge GALÈS

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris la disparition de **Chantal ARQUEY**, épouse de notre camarade Michel ARQUEY. Elle est décédée dans la nuit du 3 au 4 juin. Ses obsèques, auxquelles ont assisté quelques camarades, ont été célébrées le 11 juin. La section des retraités présente ses plus sincères condoléances à Michel, retraité syndiqué du journal « Sud Ouest », et à tous ses proches.

Un émouvant hommage a été rendu lors des obsèques de **Michel GUYON** le 27 avril dernier par nos camarades de la FERC CGT avec lesquels nous nous associons dans la peine de sa disparition. Les retraités de la FILPAC CGT de Bordeaux témoignent ici de leur soutien et présentent leurs sincères condoléances à Ginette son épouse, retraitée de Kalamazoo et syndiquée de notre section.

Le vieux monde a encore frappé : faire payer les retraités !

Deux articles parus le 31 juillet 2020 dans « Le Figaro » et sur le site de « Capital » préparent le terrain à ce qu'envisagent Emmanuel Macron et son gouvernement.

Les contre-vérités le disputent à la mauvaise foi pour éviter que de véritables solutions émergent.

Dans « Le Figaro », Hakim El Karoui, essayiste et conseiller en stratégie, connu pour être proche d'Emmanuel Macron, a été conseiller auprès de différents cabinets de droite et fait un « stage » comme directeur à la banque Rothschild, lui aussi... Ajoutons qu'il est l'auteur entre autres de deux ouvrages, « Réinventer l'Occident » et « La lutte des âges »... et vous aurez cerné le « stratège ».

« Les retraités doivent contribuer à l'effort de guerre sanitaire », dit-il comme une évidence, reprenant la formule guerrière que son président lui-même a abandonnée. Il invite le gouvernement à « baisser temporairement le niveau des pensions des retraités, au nom de la solidarité entre les générations ». Solidarité ? Hé oui, car figurez-vous que selon lui « le monde s'est arrêté pour préserver les plus anciens » et il serait donc normal que, par un juste retour des choses les anciens acceptent la baisse de leurs pensions pour venir en aide aux jeunes particulièrement impactés par la crise économique. Comme si on l'avait attendu...

Le journaliste lui rappelle, chiffres à l'appui, que les personnes les plus âgées ont été « écartées des hôpitaux » au plus fort de la crise et l'interroge : « La France a-t-elle abandonné ses aînés ? ». « C'est l'inverse ! » dit-il, « Le gouvernement français a décidé de "fermer la société" pour les protéger. »

Les EHPAD ? « Tout indique que le système a été pris de court ». Sidérant non ? Les mensonges, fréquents au plus fort de la crise, se renouvellent dans le monde d'après d'Emmanuel Macron. « Laissons faire le virus, le marché reconnaîtra les siens. » Paraphraser l'injonction du chef des Croisés à la veille du massacre des Cathares de Béziers il y a huit cent ans, « Tuer les tous, Dieu reconnaîtra les siens », peut paraître excessif mais l'est-il vraiment ? Cela fait vingt ans que les alertes sur une possible pandémie ont été lancées en vain, que la méthode pour y faire face est établie : dépistage, port du masque, isolement et traitement des personnes malades, protection des personnes à risque. Rien n'a été fait car les stocks de masques avaient été détruits et non renouvelés, la production de tests dépendait de l'étranger, le démantèlement de l'hôpital public n'a pas permis de traiter toutes les personnes à risque, quand on ne s'est pas contentés de les accompagner à la mort dans certains EHPAD, sur directive ministérielle !

Qui est responsable de « l'arrêt du pays » ? Le confinement, méthode héritée du Moyen Âge, a été décidé à cause de cette

incapacité de l'État néolibéral à prévoir et à réagir à la crise. Logique quand les critères prioritaires de ce gouvernement sont liés quasi-exclusivement à la bonne santé financière des marchés et des actionnaires. Le déconfinement a été décidé pour permettre ou obliger les actifs à reprendre le travail. Mais sans y associer tous les moyens de prévention et de protection nécessaires, si bien que l'on craint en plein mois d'août un rebond de la propagation du virus et son accélération à l'automne (NDLR : et c'est exactement ce qui s'est passé).

Non, ce n'est pas pour « protéger les anciens » que l'économie a été arrêtée, mais pour sauver le pays d'un désastre auquel nous a conduit la politique d'Emmanuel Macron et de ses prédécesseurs, acquis aux bienfaits du marché censé tout réguler.

Il n'est pas interdit de penser que si le rôle de l'État, garant de l'intérêt général, n'avait pas été diminué au profit de quelques privilégiés, la France et son système de santé renforcé auraient pu faire face à la pandémie sans confinement général des salariés et des retraités. Les conséquences de la crise économique, qui menaçait avant la pandémie, auraient pu être atténuées, notamment pour les jeunes déjà frappés par le chômage et qui le seront davantage encore. C'est donc une imposture que de tenter de faire porter la responsabilité de la détresse des jeunes sur les anciens.

Les retraités responsables de la dette du pays ?

La thèse de la protection des anciens ne suffit visiblement pas, ce brave « conseiller » en invente une autre tout aussi indigne. Jugez-en : « La génération du baby-boom, qui a fait peu d'enfants, aurait dû épargner pour le financement de ses retraites, sachant que le nombre d'actifs par retraités allait s'effondrer. Non seulement elle ne l'a pas fait, mais elle a endetté l'État sans mesure.



Les baby-boomers ont inventé la solidarité à l'envers : des pauvres endettés (les jeunes) vers les riches qui vivent à crédit (les baby-boomers). » Au-delà de la confusion de « l'expert » entre la dette de l'État et celle de la Sécurité sociale, il évite soigneusement d'évoquer la réduction des ressources de la Sécurité Sociale par la distribution « sans mesure » des exonérations de cotisations sociales ! Et encore moins les largesses fiscales accordées aux très riches sans un contrôle minimum sur l'utilisation de ces fonds « libérés », qui n'ont que très peu bénéficié à l'économie réelle, mais surtout fait de la France la championne des dividendes et des millionnaires.

Ajoutons que cette priorité accordée, non pas aux entreprises, mais à leurs actionnaires, n'empêche pas que la dette privée en France est supérieure à la dette publique. Mais de cela notre « spécialiste » n'en dit mot.

Le vieux monde a encore frappé : faire payer les retraités !

Que prépare cette compilation de clichés et de mensonges ?

C'est l'article publié sur le site de « Capital » qui en donne la clé. Sous le titre « Budget de la Sécurité sociale : un effort pourrait être demandé aux retraités », le député Modem, Cyrille Isaac-Sibille, rapporteur de la partie assurance vieillesse du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021, imagine que certaines « prestations comme les pensions pourraient être sous-revalorisées(...) ». Vous aurez apprécié la novlangue chère à Macron : sous-revalorisée, pour ne pas dire baissée, car une pension qui ne serait pas revalorisée à la hauteur de l'inflation baisse. Et il annonce déjà que « les retraités dont les revenus oscillent entre 2 000 et 2 014 euros, devront attendre octobre 2020 pour se voir appliquer leur juste revalorisation. », alors que les revalorisations devaient avoir été effectives en mai 2020...

Redonner du pouvoir d'achat aux retraités c'est bon pour tous

D'abord parce qu'ils en ont besoin. En douze ans leur pouvoir d'achat a été réduit de 20 %. Ces dernières années, de blocage des pensions et des complémentaires en hausse de la CSG, leur pouvoir de vivre a été sérieusement amputé alors que la hausse des prix s'accélérait et, nul doute que la crise sanitaire et économique va aggraver leur situation. Cela a-t-il permis à la situation économique du pays de se redresser ? Non, au contraire.

Ensuite parce que le pays en a besoin. Il faut rappeler que ce que perçoivent les retraités, soit 13,8 % du PIB en France, est pour l'essentiel investi dans la consommation et l'achat de biens et de services. Par ailleurs, des études ont établi que si on monétisait les heures dévolues à la production domestique et aux soins gratuits fournis aux adultes et aux enfants de leur

entourage par les retraités français, on estimerait que cette population aurait généré l'équivalent d'environ 8 % du produit intérieur brut (PIB) réel de la France en 2018.

Si l'on ajoute à cet apport celui de millions de retraités qui participent à la vie associative et syndicale du pays, pour assurer des tâches que l'État ne veut plus assumer, on peut raisonnablement affirmer que les retraités rapportent au moins autant au pays qu'ils lui coûtent.

Relancer l'activité économique de la France après un arrêt de près six mois, suppose de relancer la consommation et conforter les activités des retraités qui y contribuent.

Les retraités représentent 52 % de la consommation en France.

Dans la santé, l'alimentation, mais pas seulement : les seniors achètent une voiture sur deux, 70 % des produits de parfumerie, un tiers des jouets sont également achetés par les retraités.

Quant à la solidarité financière, vu l'usage que fait l'Etat-Macron de nos impôts, les retraités préfèrent l'assurer eux-mêmes auprès de leurs enfants et petits enfants et des associations qui viennent en aide aux plus démunis.

Si l'on veut prévenir les dépenses de santé liées à la pollution et à la « malbouffe » et favoriser une production alimentaire saine, il faut permettre aux retraités de consommer des produits de qualité souvent plus chers.

Redonner du pouvoir d'achat aux retraités c'est redonner un sens aux solidarités entre générations, c'est stimuler les efforts pour relever le pays, c'est agir contre tout ce qui accélère le réchauffement climatique. C'est permettre à chacune et à chacun de bien vieillir. C'est le bon sens non ?

[Extrait d'un article de Pascal Santoni paru dans « Médiapart »

Négociations sur la retraite complémentaire Agirc-Arrco

Le Medef utilisera-t-il la pandémie pour justifier une nouvelle baisse des pensions ?

Alors que les thuriféraires du libéralisme enjoignent le président de la République à engager, dès à présent, les réformes visant à faire payer à la population la facture du « quoi qu'il en coûte », Le Medef entend mener, à la hussarde et sur une courte période, c'est-à-dire durant trois semaines à compter du 21 juin, des négociations sur la retraite complémentaire.

Pour la CGT, l'avenir de 18,4 millions de cotisants et de 13,19 millions de retraités est un sujet majeur dans la structuration de la société. Par conséquent, ce sujet ne peut être bâclé en pleine période estivale.

D'autant qu'il n'existe aucune urgence. En effet, au cours de sa conférence de presse du 16 mars dernier, la direction de l'Agirc-Arrco faisait état de « réserves solides : environ neuf mois d'allocations d'avance sans aucune nouvelle entrée de ressources » et « d'une absence totale d'endettement ».

Puisqu'il n'y a pas péril en la demeure, les motivations du patronat seraient-elles idéologiques ?

S'inscrivent-elles dans la logique de réduire la part du produit intérieur brut consacrée au financement des

retraites, pierre angulaire de la réforme présidentielle de l'hiver 2019/2020 et inciter celles et ceux qui le peuvent à se tourner vers des produits financiers ?

Ainsi, à rebours de ce que souhaite le Medef, la CGT n'opposera pas les intérêts des actifs et des retraités car c'est une même valeur du point qui détermine à la fois le montant des pensions des actuels et futurs retraités.

Rappelons que depuis 2019 un retraité sur deux part avec une retraite complémentaire amputée de 5 à 10 % pendant trois ans.

Les précédentes réformes des régimes complémentaires ont déjà entraîné un effondrement du niveau des pensions de près d'un tiers pour les salariés les plus affectés.

Or, les projets de réforme dans les tiroirs visent, d'une manière ou d'une autre, à étendre à l'ensemble du salariat les méfaits du système par points Agirc-Arrco.

La CGT, consciente des enjeux, agira dans cette négociation pour préserver et améliorer les droits des actifs comme des retraités.

Montreuil, le 17 juin 2021

Violences contre la CGT à la manifestation du 1^{er} mai

Conférence de presse de la Confédération le 5 mai 2021

Beaucoup de choses ont été dites ou écrites sur les violences dont ont été victimes des militants de la CGT lors de la manifestation parisienne du 1^{er} mai 2021. Certains ont même été jusqu'à émettre l'hypothèse d'agresseurs issus d'opposants à la ligne « politique » de la confédération et/ou de Philippe Martinez son secrétaire général. Il y a fort à parier que beaucoup de manipulations et de mensonges ont été mis en avant à cette occasion sans que soit, la plupart du temps, évoquée la position de la CGT sur cette affaire. Voici donc le contenu in extenso de la conférence de presse donnée par la CGT le 5 mai 2021

Chacun(e) a pu voir les images des événements qui ont eu lieu place de la Nation le 1^{er} mai.

Nous les avons vécues ! Cette manifestation qui a fait la Une des médias pour les violences subies par nos camarades, a été également pour beaucoup des manifestant(e)s une réussite, avec plus de 25 000 participant(e)s, dans un climat dynamique et festif, alternant slogans revendicatifs et orchestre, mélangeant militant(e)s de différents horizons, et familles.

Pour revenir sur cette manifestation et en décrire brièvement son déroulement :

- L'atmosphère était pesante dès l'installation du cortège sur le boulevard Voltaire, avant même que la manifestation ne démarre.

Cette tension émanant des forces de l'ordre, à l'encontre des organisations syndicales installant le cortège. Ordre, contre ordre, tout cela sous l'œil de gendarmes mobiles armés de fusils d'assaut.

Pour l'anecdote, même Philippe Martinez a été contrôlé, sacs fouillés à son arrivée sur la manifestation.

Plusieurs camionnettes des gendarmes mobiles étaient positionnées devant le carré de tête, empêchant le cortège de s'élan- cer.

Le scénario était écrit d'avance par la préfecture de police.

Le premier incident s'est déroulé au métro Saint-Ambroise où les forces de l'ordre ont laissé un individu, seul, pendant de longues minutes, voire de dizaines de minutes, détruire la devanture d'une agence de la Société Générale, alors que le cortège était à l'arrêt, un feu ayant été allumé sur le boulevard.

La réaction tardive des forces de l'ordre a été d'attaquer le carré de tête unitaire à coup de gaz lacrymogène et de charge des BRAV. Trois tirs ont touché le camion largement identifié de l'union régionale CGT. Le carré de tête unitaire a été encerclé par les FDO, puis victimes de nombreux jets de projectiles divers.

La suite du parcours de cette manifestation a été plus serein, jusqu'à la place de la Nation.

Lors de notre arrivée sur la place, les militants CGT au sein du carré de tête unitaire, puis tous les manifestant(e)s badgé(e)s CGT ont essuyé des tombereaux d'injures sexistes, homophobes, racistes, allant jusqu'à : « À mort les syndicats ». La haine était palpable.

Après des premiers incidents, provocations, bousculades, coups, projectiles sur les manifestants, les premières camionnettes, et alors que nous étions sur le point de quitter la place de la Nation selon les modalités définies par la Préfecture de

police, nous en avons été empêché par les forces de l'ordre et victimes de violences inouïes sous leurs yeux sans que ceux-ci ne daignent réagir, ni protéger les manifestants comme leur mission l'impose.

Les grilles cadenassées bloquant l'accès au cours de Vincennes, lieu où les cars des manifestants étaient garés sur préconisation de la Préfecture de police, et donc permettant la dispersion de la manifestation, a été non seulement l'ultime provocation des forces de l'ordre, après celles subies tout au long de la manifestation, mais a aussi mis en danger la vie de nos camarades.

Nous avons alors subi deux attaques, orchestrées, d'une haine et d'une violence inouïes, dans une souricière mise en place par la Préfecture de police. Vous avez vu les images qui tournent en bouclent sur les réseaux sociaux.

Nous réaffirmons que les différentes attaques subies par les militant(e)s identifié(e)s de la CGT, par des individu(e)s clairement, pour leur grande majorité, étaient issu(e)s de l'extrême droite. Nous affirmons que cette attaque est bel et bien du type

fasciste. En témoigne la haine, les insultes proférées, les armes utilisées, le déchainement sur les réseaux sociaux. Même malgré des divergences politiques, quel individu, ou groupe, de notre camp social s'en prendrait à des militantes et militants syndicaux à coup de poings américains, barres de fer, pavés, burins, canettes remplies de colle et bris de verre, liquide comportant de l'acide, ...

Blessant 21 de nos camarades : pour n'en citer que quelques-un(e)s : *Dominique, 61 ans, retraité employé de mairie; Didier, 60 ans, technicien; Lassana, 52 ans, adjoint technique de mairie; Samuel, 34 ans, contrôleur des finances; Sylvain,*

50 ans, adjoint technique de mairie; Dominique, 69 ans; retraité Ratp; Alexandre, 33 ans, technicien; Didier, 54 ans, ouvrier en imprimerie; Zoubir, 50 ans, ouvrier en imprimerie; Alexis, 35 ans, ouvrier en imprimerie; François, 35 ans, ingénieur du son; André, ingénieur Ergonome; Barbara, 46 ans, agent hospitalier; Yannick, 40 ans, professeur en lycée professionnel; Raymond, 44 ans, égoutier; Julien, 40 ans, travailleur social.

Tout cela une fois encore pour réaffirmer que les camarades de la CGT sont des salariés, des retraités, syndiqués à la CGT qui se mettent à la disposition de notre organisation pour assurer la sécurisation des cortèges. Le rôle qui leur est assigné est celui au service du bon déroulement de nos actions. Ils ne sont pas des professionnels de la sécurité, ni là pour faire le travail des forces de l'ordre, protéger l'espace public et privé des dégradations, ni pour protéger les manifestants au-delà des cortèges syndicaux.



Violences contre la CGT à la manifestation du 1^{er} mai

Ces camarades, femmes et hommes, ont subi des attaques d'une violence extrême, les équipements dont disposaient leurs agresseurs démontrent que tout ceci était organisé, prémédité et que la CGT, le monde du travail était leur cible.

Ces individus violents et organisés sont un danger pour la démocratie : ils doivent être démasqués.

Oui, nos camarades ont répliqué, lorsque l'apaisement n'était plus possible, leur vie en danger. Comme à chaque attaque de ce type qui ont émaillé l'histoire de la CGT, et nous continuerons à le faire : cela s'appelle l'autodéfense ouvrière inscrite dans les traditions du mouvement ouvrier et progressiste.

La responsabilité du Préfet de police est évidente : en empêchant l'évacuation des militantes et véhicules comme cela était prévu, il a délibérément mis en danger des centaines de personnes, et interroge sur la doctrine de maintien de l'ordre du gouvernement.

Déjà, lors des précédents 1^{er} Mai, lors de précédentes manifestations, son attitude avait été pointée dans l'enchaînement des provocations et difficultés qu'il met en place, espérant que sa stratégie empêche le bon déroulement des manifestations.

D'ailleurs, au cours de la manifestation parisienne du 1^{er} mai, alors que des mouvements injustifiés des forces de l'ordre suscitaient de vives tensions au sein du cortège syndical, un policier a violemment percuté et jeté au sol un membre de l'Observatoire parisien des libertés publiques, créé par la fédération de Paris de la Ligue des droits de l'Homme et la section parisienne du Syndicat des avocats de France.

Ce membre de la BRAV (brigade de répression des actes violents) voulait empêcher cet observateur de filmer et ainsi de mener sa mission d'observation et de témoignage sur les pratiques policières.

Le Préfet de police doit être révoqué, il a failli à de nombreuses reprises à la protection des manifestants et à l'exercice du droit à manifester.

Nous n'oublions pas, la responsabilité du gouvernement et du ministre de l'Intérieur, qui le maintiennent en place, espérant que la stratégie de tension leur serve politiquement, étouffent les revendications du monde du travail, et la contestation des politiques gouvernementales et patronales.

Nous étudions actuellement les possibilités de déposer une plainte contre le Préfet de police, nous sommes en possession d'une vidéo de la manifestation de samedi, que nous a remis une association indépendante.

De même, nous allons demander l'ouverture d'une enquête parlementaire, afin de faire la clarté sur la gestion du maintien de l'ordre lors de la manifestation de ce 1^{er} mai, ainsi que lors des manifestations depuis 2016, et plus particulièrement sur celles des 1^{er} mai.

Nous tenons à remercier tous les soutiens qui se sont exprimés depuis les violentes attaques que nous avons subies samedi, qui sont venues de divers horizons qu'ils soient politiques, syndicaux ou d'associations.

Nous remercions les URIFR FO et FSU présentent aujourd'hui à cette conférence de presse.

Par contre, nous n'avons que faire des pseudos soutiens des partis de droites, d'extrême droite et de membres du gouvernement, qui attisent la haine et la division entre les femmes et les hommes de notre pays à des fins politiques et électoralistes. Le fond de l'air est brun et la CGT ne cessera de dénoncer cette dérive comme nous l'avons fait à l'occasion de la tribune, dans « Valeurs Actuelles », des généraux appelant de leurs vœux à la guerre civile.

D'autres incidents ont émaillé les cortèges syndicaux du 1^{er} mai, à Nantes, Montpellier et Lyon. Des tags ont été décou-

verts sur des locaux d'organisations syndicales en province.

La CGT restera mobilisée auprès de tous les travailleur(se)s, quel(le)s que soient leur origines, avec ou sans papier.

Nous appelons l'ensemble du monde du travail à se mobiliser, à rejeter toutes les formes de haine qui divisent les femmes et les hommes, à renforcer avec les organisations syndicales, les luttes face aux politiques libérales au service du capital, et aux attaques contre les libertés individuelles et collectives.

Le monde du travail ne reculera devant aucune forme d'agression, d'intimidation et poursuivra la lutte pour faire entendre ses revendications, ses aspirations de changement pour une société plus juste, solidaire répondant aux urgences sociales, sociétales, environnementales et d'égalité entre les femmes et les hommes.

No Pasaram !

Manifestation du 12 juin



Dans toute la France, à l'appel de nombreuses organisations, dont la CGT, des citoyens ont manifesté contre l'extrême droite et ses idées mortifères. Quelques images de la manifestation bordelaise où la présence remarquée de nombreux jeunes est porteuse d'espoirs.



Quoi qu'il en coûte qu'il disait... Nos chers vaccins

Les coûts de fabrication des vaccins Pfizer et Moderna sont très inférieurs à leur prix de vente, alors même que les laboratoires n'ont guère innové, ni pris de risques commerciaux.

Face à une pandémie mondiale, deux producteurs sortent du lot : Pfizer-BioNTech et Moderna dont les produits paraissent à ce jour les plus efficaces. Ces deux sociétés bénéficient d'une demande mondiale explosive et croissante : pour 2021, Pfizer anticipe un chiffre d'affaires de 21,5 milliards d'euros et Moderna de 15 milliards.

Une manne à même d'enrichir ces entreprises et ceux qui les dirigent. Forbes a ainsi recensé les 50 personnes (médecins, scientifiques et entrepreneurs) que la Covid a rendu milliardaires : en tête, Ugur Sahin, le fondateur de BioNTech, avec une fortune de 3,5 milliards d'euros, suivi de Stéphane Bancel, le PDG de Moderna, avec 3,4 milliards, au même niveau que Yuan Liping, actionnaire à 24 % du producteur de vaccins chinois Shenzhen Kangtai Biological Product après son divorce avec le président de la société.

De son côté, Oxfam International s'est plongée dans les données d'entreprises : 4,1 milliards d'euros de profits pour Moderna et 3,3 milliards pour Pfizer-BioNTech en 2020. On a connu des années plus difficiles ! Les actionnaires de Moderna devront attendre un peu pour en profiter, ceux de Pfizer ont déjà touché 7 milliards d'euros de dividendes.

Anticorps argumentaires

La question essentielle est bien entendu de savoir jusqu'où ces profits et ces fortunes sont justifiés. Trois arguments peuvent être mobilisés pour les défendre, mais ils ne résistent guère à l'examen.

Argument 1 : « Ces profits sont la contrepartie de l'innovation. » Or, les deux innovations phares qui ont permis un développement aussi rapide des vaccins à ARN messenger viennent de la recherche publique américaine, pas d'une recherche privée ! Avant la pandémie, Moderna peinait pour faire aboutir sa recherche-développement à quelque chose. L'essentiel des coûts de recherche fondamentaux, qui ont ouvert la possibilité même d'existence des vaccins, a été supporté par le Public. Pour le brevet sur l'ARN messenger de l'université de Pennsylvanie, par exemple, les labos ont payé 62 millions d'euros. Une somme ridicule !

Argument 2 : « Ces profits récompensent de la prise de risque. » Là non plus, ça ne tient pas ! Les deux entreprises ont reçu un énorme flot d'argent public soit en aides directes, soit par les précommandes de doses, qui supprimaient le risque. Ce sont les États qui, en finançant les laboratoires, ont assumé le risque de dépenser de l'argent en faveur de ceux qui ne trouveraient rien (Sanofi) ou des vaccins moins efficaces (AstraZeneca, Jansen). Le coût important des vastes essais cliniques a, là encore, été payé par le public.

Argument 3 : « C'est une marge normale mais il y a de gros

volumes. » De fait, quand il faut vacciner près de 8 milliards d'individus, en deux doses, le volume est impressionnant ! Mais pas autant que la marge extravagante que se sont attribuée les deux sociétés, comme on le voit lorsque l'on rentre dans le détail des coûts de ces vaccins.

Des marges affolantes

Fabriquer un vaccin, c'est d'abord produire la substance même du vaccin, puis la mettre à disposition (flacons, packaging, contrôle qualité, etc.). Le coût global du vaccin correspond à l'ensemble de ces opérations.

Les ingénieurs chimistes d'Imperial College London ont regardé de près combien coûte la production de la substance. Sans entrer dans les détails scientifiques, on comprend assez facilement que cela dépend de la quantité d'ARN messenger contenu dans le vaccin. Les chercheurs ont estimé le coût pour des vaccins en contenant de 12 à 100 microgrammes (un millionième de gramme) par dose. Résultat : entre 16 centimes et et 1,6 € la dose.

On sait désormais que le vaccin de Pfizer-BioNTech en contient 30 microgrammes et celui de Moderna, jusqu'à présent,

100 microgrammes. Soit, un coût de production de la substance de 52 centimes pour le premier et de 1,6 € pour le second. Reste, une fois la dose produite, à contrôler la qualité, à la mettre en flacons, organiser le packaging, etc.

Sans oublier le coût de main-d'œuvre. Tout cela coûte combien ?

D'après le professeur Nilay Shah, qui dirige le département de génie chimique d'Imperial College London : « On

peut estimer que la partie remplissage-finition d'un vaccin ARN messenger revient à 23 centimes le flacon de 10 doses. »

Au final, un vaccin Pfizer-BioNTech revient 75 centimes et un vaccin Moderna à 1,90 €. Rappelons leur prix de vente public : entre 12,40 € en Europe et 16,60 € aux États-Unis pour le premier ; et entre 12,40 € aux États-Unis et 15,70 € en Europe pour le second.

Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Suite à une indiscretion du premier ministre bulgare, Boyko Borissov à Euractiv, on a appris que, pour les commandes passées cette année par l'Union européenne, Pfizer-BioNTech a fait monter le prix de son vaccin à 19,50 €. Dans quelle industrie peut-on se permettre des marges aussi élevées ?

Le mois dernier, la spécialiste Gaëlle Krikorian, sociologue et consultante sur les questions de santé, rappelait à quel point « le secteur pharmaceutique est ainsi très éloigné du capitalisme industriel.

Son objectif n'est pas de permettre l'accès du plus grand nombre à un produit, quitte à le vendre à bas prix, mais d'identifier la portion de la population capable de payer un certain prix pour un produit, de façon à dégager les marges les plus élevées possible. »

Et, visiblement, c'est sans limite.

Extrait d'un article de Christian Chavagneux pour « Alternatives économiques » (www.alternativeseconomiques.fr)



Mutuelle « Sud Ouest » : les retraités au régime Covid

Ci-dessous, la lettre envoyée par la section des retraités au PDG de « Sud Ouest » (et en copie aux élu(e)s du CSE et de la section SOM-CGT), le 27 décembre 2020, lorsque nous avons pris connaissance des dispositions arrêtées dans l'entreprise à propos de l'augmentation des cotisations à la mutuelle maladie/chi-

rurgie de Pavillon Prévoyance applicable aux retraités du journal. En dérogeant à l'égalité de traitement pour les taux d'augmentation des cotisations entre actifs et retraités, qui était la règle jusque là, la direction de l'entreprise ouvre une brèche qu'il s'agit de combattre. (voir au verso la réponse de P. Venries)



SECTION DES RETRAITÉS ET PRÉRETRAITÉS DU SYNDICAT DU LIVRE CGT DE BORDEAUX

Bourse du travail - 44, cours Aristide-Briand - 33000 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.69.22 - Courriel à : retraitefilpac33@laposte.net ou livrebordeaux@gmail.com

Bordeaux le 27 décembre 2020

Monsieur Patrick VENRIES
PDG de la SAPESO
23 quai des Queyries
33094 BORDEAUX CEDEX

Monsieur le Président Directeur général,

Notre section des retraités a pris connaissance des décisions de la direction de "Sud Ouest" en ce qui concerne les tarifs de la mutuelle pour l'année 2021 et de ses effets sur les retraités du journal.

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre colère et de notre profond désaccord.

Vous avez décidé de déroger unilatéralement à l'égalité de traitement dans les augmentations de cotisations pour les actifs et les retraités. Ce qui est mis en place est à l'opposé de tout le travail qui a été fait pour garantir cette égalité qui par ailleurs, il faut le rappeler, porte sur des niveaux de cotisations très différents. Comme le savez, le montant des cotisations payées par les adhérents retraités est beaucoup plus élevé que celui payé par les actifs, et cela pour des prestations identiques. Ainsi, pour la garantie de niveau 1, le montant payé par un retraité isolé est supérieur de 71 % à celui d'un actif, et cela va de + 40 % à + 71 % pour une garantie duo ou familiale.

Malgré cela, vous avez décidé d'une augmentation différenciée de 1,34 % pour les actifs et de 3,75 % pour les retraités, sous prétexte de l'impact de l'activité partielle subie par un certain nombre de salariés de l'entreprise. Nous considérons cette décision irrecevable, injuste, injustifiable et illégitime.

Irrecevable tout d'abord car elle tient à considérer les retraités comme des privilégiés, à l'instar de l'opinion diffusée par plusieurs hommes ou femmes politiques proches du pouvoir. Il est très regrettable donc qu'elle se retrouve être la position de la direction de "Sud Ouest". En effet, sans refaire la liste de tout ce qu'ont eu à subir les retraités ces derniers temps (en plus du fait d'être la partie de la population la plus touchée par la pandémie), nous vous rappelons que le quasi-blocage des pensions depuis 2013 et la très forte augmentation de la CSG ont lourdement impacté leurs ressources, entraînant au final une baisse généralisée des pensions au nom, déjà, de la solidarité intergénérationnelle !

En outre, injuste et injustifiable alors que dans l'entreprise sera appliquée la même augmentation de cotisation à celles et eux qui ont subi l'activité partielle et à celles et ceux qui, heureusement, en ont été épargnés. En l'espèce, à titre exceptionnel pour l'année 2021, vous auriez dû décider de dispenser d'augmentation les actifs ayant subi une activité partielle et d'appliquer un même taux d'augmentation pour les autres actifs comme pour les retraités. Cela n'étant pas le cas, votre décision est finalement illégitime car niant le droit qu'ont les retraités de "Sud Ouest" sur une mesure les concernant pleinement.

C'est pourquoi, au nom des retraités du journal « Sud Ouest », nous vous demandons instamment le réexamen de votre décision.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur général, nos salutations distinguées.

Pour la section des retraités
LE SECRETAIRE

Serge AUDONNET



Section des retraités et préretraités du
Syndicat du Livre CGT de Bordeaux

A l'attention de Monsieur Serge AUDONNET
Le Secrétaire de la section

Bordeaux, le 5 janvier 2021

Envoi par courriel

Monsieur le Secrétaire,

Nous accusons réception de votre lettre du 27 décembre dernier par laquelle vous nous faites part de votre désaccord concernant les nouveaux tarifs Frais de soins de santé de la mutuelle Pavillon Prévoyance pour l'année 2021 applicables aux retraités du journal.

Nous vous rappelons, qu'à la fin de chaque année les tarifs de l'exercice suivant font l'objet d'une discussion paritaire qui se déroule dans le cadre de la Commission Protection Sociale du CSE en présence du prestataire, et ce, après avoir fait un bilan de l'année écoulée.

C'est dans ce cadre qu'ont été entérinées les nouvelles conditions tarifaires applicables aux actifs et aux retraités de la SAPESO, il ne s'agit donc pas d'une décision unilatérale de la Direction de l'entreprise. Deux accords d'entreprise rentrant totalement dans les dispositifs légaux et réglementaires, et notamment la Loi EVIN, ont été signés les concernant.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que le défaut d'égalité de traitement dont vous faites état, n'est susceptible d'être envisagé que dans le cadre de personnels placés dans une même situation et appartenant de ce fait à une même catégorie dite objective. Or, nous ne sommes pas dans cette situation, car les retraités et actifs n'appartiennent pas à la même catégorie objective. Les actifs pour lesquels la mutuelle est devenue légalement obligatoire depuis 2016 ne sont pas considérés comme appartenant à la même catégorie que les retraités du journal Sud Ouest pour lesquels la participation patronale à la mutuelle ressort d'un avantage de retraite. Il en résulte ainsi qu'un retraité conserve toute latitude pour changer de prestataire frais de soins de santé, alors qu'un salarié n'a d'autre choix que d'adhérer au régime collectif obligatoire de l'entreprise.

Dans ces conditions, nous avons le regret de vous informer que nous n'entendons pas réexaminer les conditions de la Mutuelle pour l'année 2021.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de nos salutations distinguées.


Patrick VENRIES
Président Directeur Général

Copies : Membres élus du CSE de la SAPESO

SAPESO 23, Quai de Queyria 33100 BORDEAUX
Adresse postale : CS 1000 de Queyria - CS 10001-33114 Bordeaux cedex
Cedex 10001 - 33114 - France
N° de TVA : FR 209 209 209 209
N° de TVA : FR 209 209 209 209

La direction de « Sud Ouest » fait une réponse négative à notre demande de réexamen. Après avoir invoqué, pour se dédouaner, une « discussion paritaire » avec la commission de protection sociale du CSE, elle indique que deux accords d'entreprise ont été signés (donc certainement par les organisations syndicales de l'entreprise). Le syndicat du Livre de Bordeaux n'a pas été destinataire de ces accords pas plus d'ailleurs que notre section des retraités dont les adhérents sont directement concernés par le contenu.

Comme le reconnaît Patrick Venries, la participation de l'entreprise à la cotisation mutuelle pour les retraités ressort bel et

bien d'un avantage retraite. Ainsi, sans la moindre information et encore moins consultation des bénéficiaires de cet avantage, la direction (qui implique au passage les syndicats d'actifs dans une prétendue démarche paritaire) décide d'amputer le montant de la participation de l'entreprise. Ceci avec un effet durable puisque c'est sur la base des tarifs 2021 que seront appliquées les augmentations pour 2022 et à suivre. On ne peut donc rester sans réagir devant de tels actes. En ce sens, la commission exécutive du syndicat du Livre de Bordeaux a mandaté, à titre conservatoire, son secrétaire général, pour porter, si nécessaire, l'affaire devant les tribunaux.